

**53ème Session Ordinaire de la Conférence Générale
de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique**

**Déclaration de SEM MONNET Léon Emmanuel,
Ministre des Mines et de l'Energie**

Vienne, Septembre 2009

Madame la Présidente,

Permettez-moi au nom de la délégation de la Côte d'Ivoire, de m'associer à mes illustres devanciers pour présenter mes vives félicitations à votre pays, la Nouvelle-Zélande, à vous-même Madame Jennifer MacMillan, et aux autres membres de votre bureau pour votre élection, à l'unanimité, à la Présidence de cette 53^e Session Ordinaire de la Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). La Côte d'Ivoire se réjouit de travailler sous votre présidence et est convaincue que les résultats de nos délibérations auront un impact décisif sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans le monde. Je tiens donc à vous assurer de la collaboration de la délégation de la Côte d'Ivoire que j'ai l'honneur de conduire, pour le succès de cette Conférence.

La délégation de la Côte d'Ivoire se réjouit de l'admission du Royaume du Cambodge et de la République du Rwanda comme nouveaux Etats Membres de l'Agence, et leur souhaite la bienvenue.

Je souhaiterais saisir cette opportunité au nom de la délégation de la Côte d'Ivoire pour saluer la brillante élection du nouveau Directeur Général de l'AIEA,

approuvée solennellement au cours de cette 53^{ème} Conférence Générale. Nous nous réjouissons de l'engagement de qualité que Son Excellence Monsieur Yukiya AMANO vient de prendre pour son mandat et l'assurons de tout le soutien de la Côte d'Ivoire.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire se réjouit des mesures prises et des actions entreprises au cours de l'année par l'Agence pour :

- renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaire, de la sûreté radiologique, de la sûreté et de la sécurité du transport et de la gestion des déchets nucléaires,
- renforcer la protection contre le terrorisme nucléaire,
- renforcer les activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires notamment, les applications pour la santé humaine, l'alimentation et l'agriculture, les ressources en eau et l'environnement.

A cet effet, permettez-moi de préciser que, la Côte d'Ivoire a élaboré et mis en œuvre, avec l'appui de l'Agence, un plan cadre de coopération retraçant les axes de la politique en matière nucléaire.

Madame la Présidente,

Honorables Membres de cette 53^{ème} Conférence Générale, La Côte d'Ivoire a adhéré à l'AIEA dès 1963. Elle a orienté sa coopération avec l'Agence, sur les bénéfices de la technologie nucléaire opérant sur les fondamentaux du développement économique et social de l'époque : agriculture, production et santé animales, industrie agro alimentaire.

A cet effet, de nombreux projets ont été mis en oeuvre sur la production et la santé animales, sur le développement et l'amélioration du rendement des produits agricoles. Ces projets avec l'AIEA ont été menés avec succès au profit de nos populations.

Dans le domaine de l'énergie, la Côte d'Ivoire a développé un vaste programme de mise en valeur de ses ressources hydrauliques et fossiles pour satisfaire sa demande énergétique.

Aujourd'hui, la demande en électricité est en nette croissance de l'ordre de 10% par an en liaison avec le développement industriel, l'accroissement de la consommation des ménages et des exportations. Parallèlement, les ressources en eau des barrages hydroélectriques sont aléatoires en raison des changements climatiques ; les disponibilités en gaz naturel sont insuffisantes et chères. Le déficit financier du secteur électrique devient intenable ; les risques de délestage sont réels. Or, la Côte d'Ivoire est un acteur majeur dans le dispositif des échanges ouest africains.

La recherche de solutions durables en matière de progrès social et de satisfaction des besoins croissants en énergie pour le pays et les Etats de la sous région Ouest Africaine desservis par la Côte d'Ivoire, a conduit le Gouvernement Ivoirien aux décisions suivantes :

- d'une part, faire profiter des bienfaits de la technologie et de la science nucléaire pour accroître le bien-être socio-économique en matière de santé humaine, de santé et de production animales, de disponibilité en eau potable et de préservation de l'environnement,
- d'autre part, se tourner vers les projets électronucléaires pour la satisfaction des besoins en

électricité du territoire et des pays voisins interconnectés. Cette solution nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières pour le développement des infrastructures, mais l'électronucléaire apparaît comme une solution incontournable pour la fourniture d'une énergie électrique propre, en grande quantité et respectueuse de l'environnement.

C'est pourquoi la Côte d'Ivoire déploie des efforts pour renforcer la coopération avec l'Agence, coopération dont les principales orientations ont été définies dans le « Programme Cadre National » et qui répond à un intérêt croissant liés aux problématiques du développement humain, à l'éradication de la pauvreté, à la protection de l'environnement, à la satisfaction des besoins en énergie et au développement de l'industrie minière.

Ce programme soumis à l'approbation de l'Agence, comporte des projets de développement durable et à fort impact socio-économique sur la population.

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire souhaite capitaliser de façon durable ces résultats, par la mise en oeuvre et le renforcement d'un cadre législatif et réglementaire adapté qui aboutira à l'établissement d'institutions de gestion des activités nucléaires notamment, la création d'une Commission Nationale de l'Energie Atomique, d'un Organe de Régulation ayant en son sein un centre de radioprotection performant et par la mise à la disposition de nos populations d'un centre de radiothérapie et de médecine nucléaire de référence.

A ce propos, je voudrais, au nom de mon Gouvernement, remercier l'Agence pour tous les efforts entrepris dans le

cadre du PACT pour accroître la formation de médecins et d'experts en matière de cancérologie, pour mobiliser les ressources de mise en œuvre et de développement du PACT auprès des donateurs traditionnels ou non. Le cancer est un problème dans les Pays en Voie de Développement et les actions du PACT et de l'OMS ouvrent une perspective salubre dans le traitement du cancer dans nos pays.

Je voudrais ici, exprimer toute la gratitude du Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour l'appui dont il a bénéficié et qu'il continue de bénéficier de la part de l'Agence dans la réalisation de cet ambitieux programme.

Madame la Présidente,

S'agissant du Programme AFRA, la Côte d'Ivoire pense que les efforts mis en œuvre ont permis de consolider la coopération technique entre les Etats Membres, de développer les capacités en ressources humaines nationales et régionales dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires, et doivent être encouragés.

La Côte d'Ivoire pense que ce programme joue un rôle capital dans la mobilisation des ressources et des expertises régionales pour affronter les défis auxquels font face les pays africains et constitue aussi un cadre idéal pour le développement, les échanges d'expérience et le renforcement des capacités nationales propres. Nous nous engageons à renforcer notre collaboration dans ce domaine et à une plus grande implication de nos institutions nationales dans sa mise en œuvre.

Madame la Présidente,

Il m'est agréable de souligner, à ce stade de mon propos, les efforts consentis par le Gouvernement de mon pays pour éponger significativement tous ses arriérés s'agissant des Dépenses de Programme Recouvrables.

Le règlement de notre contribution aux Fonds de Coopération Technique est en cours. Malgré les difficultés de trésorerie liées au programme de sortie de crise, 80% des encours de dette sont épongées, sur instruction de Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire entend réaffirmer son adhésion totale aux objectifs de l'AIEA et ne ménagera aucun effort pour participer activement à la promotion de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et au renforcement du régime de non prolifération. Je tiens ici à exprimer l'engagement ferme de la Côte d'Ivoire à oeuvrer en complète synergie avec l'ensemble de la communauté internationale, pour l'instauration de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires restent des tâches continues. Le Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires demeure le fondement du régime international de non-prolifération nucléaire ; la Côte d'Ivoire ose espérer que les négociations en cours permettront à la communauté internationale de continuer à avancer vers une mise en œuvre pleine dudit traité, qu'il s'agisse du désarmement, de la non-prolifération, des accords de garanties y relatifs, ou du développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire se réjouit d'avoir signé le protocole additionnel à son accord de garanties dans le cadre du TNP et tient à assurer la Communauté Internationale de l'aboutissement des actions mises en œuvre pour sa ratification et sa mise en vigueur.

Dans ce même registre, la Côte d'Ivoire se félicite de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba qu'elle a ratifié et qui marque l'engagement des Etats Africains à faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires.

Madame la Présidente,

La Communauté internationale accorde depuis quelques temps, un plus grand intérêt aux problématiques de l'environnement et au trafic illicite de substances toxiques et radioactives.

La Côte d'Ivoire pense que l'Agence devrait redoubler d'efforts pour assister les Etats Membres dans la prévention des risques d'émanation radiologique, dans la remédiation des contaminations dues aux sources de rayonnement ionisant, et dans la protection de l'environnement des sites miniers et marins.

La Côte d'Ivoire invite les services compétents de l'Agence à renforcer et vulgariser l'utilisation de techniques adaptées pour apporter des solutions dans le domaine de la gestion des risques environnementaux.

Dans le même registre, la Côte d'Ivoire reconnaît que les risques liés au terrorisme nucléaire restent élevés et que, dans ce domaine, l'AIEA a un rôle important à jouer. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire soutient toute initiative dans ce domaine et son Gouvernement prend la mesure de toute sa responsabilité pour assurer la sécurité nucléaire dans son pays.

La Côte d'Ivoire voudrait, à ce propos encourager l'Afrique du Sud, pays frère qui organise la coupe du monde 2010 et féliciter l'Agence pour son assistance dans la mise en œuvre de mesures sécuritaires dans l'organisation de cette manifestation importante à plusieurs égards non seulement pour l'Afrique du Sud, mais aussi pour toute l'Afrique et pour

toute la Communauté Internationale éprise de paix dans le monde.

Madame la Présidente,

Avant de terminer, permettez-moi de saisir l'opportunité que m'offre cette tribune pour renouveler les remerciements du Gouvernement et du Peuple Ivoiriens au Directeur Général sortant de l'AIEA, Son Excellence Monsieur Mohammed ELBARADEI, Prix Nobel de la Paix et Directeur Général Emérite, au Département de la Coopération Technique et particulièrement à la Section Afrique pour l'excellente collaboration avec la Côte d'Ivoire durant toute l'année écoulée, et pour leur disponibilité.

Je réitère au nom du peuple ivoirien, nos vives félicitations et notre soutien à Son Excellence Monsieur Yukiya AMANO, Directeur Général nouvellement élu.

Je souhaite plein succès à nos travaux et vous remercie de votre attention.